

“L'intelligence avec laquelle ces documents ont été rassemblés, classés et analysés fait le plus grand honneur au gouvernement canadien et à son habile archiviste.”

Le Dr Poole ajoute en terminant :

“Le Congrès des Etats-Unis devrait s'inspirer un peu de l'esprit d'entreprise du gouvernement canadien en établissant et soutenant un département des archives qui serait digne de cette nation.”

Le rapport du secrétaire, le professeur Herbert B. Adams, dit que le travail sur les archives canadiennes lu par M. Brymner a été l'un des mieux inspirés de ceux présentés à l'assemblée, et que par son travail “l'association a appris quel ordre scientifique on peut faire sortir d'un chaos de papiers d'Etat grâce à des efforts bien dirigés et quand on ne dispose que de secours modérés du gouvernement.”

Voici l'étude en question et que j'inclus à votre désir dans le présent rapport, parce qu'elle contient un résumé des travaux accomplis depuis le début jusqu'à la date de cette assemblée. J'ometts quelques phrases servant d'entrée en matière :—

“Les fonctions de l'archiviste ne sont pas les mêmes que celles du conservateur de bibliothèque ; on ne peut non plus l'appeler un historien. Il rassemble les documents qui doivent servir à écrire l'histoire, et partant il lui faut avoir une notion suffisante des ouvrages qui traitent non seulement des matières dont il a à s'occuper, mais d'autres encore n'ayant, de prime abord, qu'indirectement et très faiblement rapport à celle-là. Comme archiviste il doit réunir les matériaux bruts qui se transformeront en monuments d'une exquise beauté sous la main de l'ouvrier habile, ou qui, employés par des ouvriers sans probité et sans compétence, formeront des constructions dépourvues de solidité que le premier choc de la critique fera tomber en ruines.

“Mieux l'archiviste comprendra cette distinction entre lui et l'historien, plus son travail devra être utile. S'il cherche à se rendre célèbre comme historien, il manquera d'autant aux devoirs qui lui incombent. Il ne doit pas oublier qu'il n'est que le pionnier, dont le devoir est de débayer le terrain ; les champs cultivés viendront après. Le premier Disraëli décrit ainsi les services que rendent les hommes de lettres qui ne sont pas auteurs : “Les secours secrets que les hommes de lettres donnent aux auteurs peuvent se comparer aux cours d'eau souterrains qui, se versant dans des lacs spacieux, grossissent, sans être vus, les eaux qui attirent les regards de tous.”

“Par malheur, le feu a détruit en différents temps beaucoup de nos archives canadiennes. Le système ambulatoire par lequel on transférait périodiquement d'une ville à l'autre le siège du gouvernement dans l'ancienne province du Canada, a été, tant qu'il a duré, un obstacle à la collection méthodique des archives. Plus tard, la division des pouvoirs, par laquelle on investit les législatures des provinces composant la confédération du contrôle des terres, de l'instruction publique, etc., priva le gouvernement fédéral des archives ayant trait à bien des matières des plus importantes. Il n'existait pas de collection systématique d'archives lorsqu'en 1871, une pétition portant un très grand nombre de signatures fut présentée aux trois branches du parlement, demandant qu'on adoptât des mesures pour faire rassembler et classer, afin qu'ils pussent être consultés, les matériaux relatifs à l'histoire du pays sur un rapport conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes, le parlement assigna au ministre de l'agriculture qui est aussi ministre des arts et de la statistique, le devoir de réaliser l'objet qu'avaient en vue les pétitionnaires. J'eus l'honneur d'être choisi pour organiser cette nouvelle division du service civil, et en juin 1872 on me donna trois pièces vides, avec de très vagues instructions.

“Le premier pas était naturellement de faire un examen préliminaire du travail à accomplir. Heureusement, le Dr Taché, le sous-ministre de l'agriculture, avait